



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Graisses et huiles végétales

C. Schifani

Citer ce document / Cite this document :

Schifani C. Graisses et huiles végétales. In: Économie rurale. N°123, 1978. L'agriculture dans les rapports euro-méditerranéens. pp. 54-55;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2544>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_123_1_2544

Fichier pdf généré le 08/05/2018

III — LES FIRMES MULTINATIONALES EN MEDITERRANEE

Les multinationales agro-industrielles sont relativement peu actives dans les pays méditerranéens. On constate en effet, au niveau mondial, une prépondérance des implantations dans la Communauté Européenne (plus de 30 % des 2.000 filiales ou participations dénombrées au niveau des 100 premières firmes mondiales), en Amérique Latine (20 %) et en Amérique du Nord (10 %). La zone euro-méditerranéenne telle qu'elle a été définie par M. ALLAYA rassemble 345 implantations. On constate à ce niveau une très grande hétérogénéité entre la façade Nord (France, Italie, Grèce, Portugal), qui regroupe 90 % des implantations, et la façade Sud. On peut dire qu'il y a une forte corrélation entre le niveau du PNB/tête et la densité des investissements des multinationales agro-alimentaires : 131 implantations en France, 78 en Espagne, 67 en Italie, 18 au Portugal et 16 en Grèce.

Au niveau sectoriel, on retrouve la conséquence de la stratégie géographique : les activités les plus nombreuses concernent les produits sophistiqués à haut prix (sauces, préparation à base de céréales, surgelés, baby foods...), dont la consommation connaît un taux de croissance élevé dans les pays à fort pouvoir d'achat.

Du point de vue de la « nationalité » des firmes multinationales, on constate une prédominance des sociétés américaines (FMA) [41 % des implantations], et britanniques (29 %).

Pour l'avenir, on peut faire trois hypothèses :

- dans le Nord, accroissement des investissements pour les produits très élaborés ;

- dans la périphérie de la Communauté et au Maroc : développement dans le secteur de la transformation des fruits et légumes pour lesquels ces pays bénéficient d'avantages agro-climatiques et économiques, par rapport au Nord ;
- enfin dans les pays sud-méditerranéens moins développés, implantations dans les secteurs importants pour l'amélioration de la ration alimentaire : essentiellement protéines animales. Dans ce cas, la formule de transfert de technologie et de savoir-faire (sous la forme de franchising par exemple) semble la plus probable.

L'examen de la stratégie des FMA a conduit le groupe à considérer comme indispensable la prise en compte de la politique américaine pour une meilleure analyse des rapports euro-méditerranéens. Au niveau des multinationales, un rééquilibrage des forces apparaît nécessaire face à l'hégémonie des firmes d'origine nord-américaine.

En conclusion, certains participants ont fait remarquer que l'élargissement de la Communauté devrait s'envisager dans une optique dynamique et globale : dynamique pour dépasser des difficultés conjoncturelles ; globale pour dépasser des considérations nécessairement contradictoires apparaissant dans une approche par produit. Ainsi, par delà la conjoncture et les spécificités, le bilan de l'élargissement devrait être positif pour l'ensemble des douze pays.

GRAISSES ET HUILES VÉGÉTALES

C. SCHIFANI

Istituto di Economia e agraria, Palermo

L'approvisionnement extérieur en graisses et huiles végétales de la Communauté est quantitativement considérable pour les matières premières à transformer comme pour les produits déjà transformés. Le degré d'auto-approvisionnement de la CEE varie entre 20 et 24 %.

Pour l'Italie la production intérieure d'oléagineux contribue dans une mesure très modeste aux besoins en huiles et graisses végétales. La seule culture qui ait pris quelque importance est le tournesol, cultivé en 1975 sur 25.431 ha, tandis que d'autres huiles provenant de matières premières indigènes sont extraites du germe de maïs et des pépins de raisin.

Au total (1975) sur 3,3 mio qx d'huiles de graines, 21 % proviennent de matières premières indigènes et 79 % de graines et fruits importés. Les graines de soja (USA et Brésil) d'arachide et de sésame sont importées en grande quantité. Les huiles alimentaires importées extraites de graines et fruits oléagineux (à l'exception

des huiles d'olive étudiées ci-après) sont essentiellement les huiles de soja, de colza (provenant en partie de la CEE), d'arachide, de palme ou palmiste et de coprah (provenant entre autres, des pays africains, des pays du Pacifique et des Caraïbes, signataire des accords de Lomé).

L'offre d'huiles de graines provenant de matières premières (en milliers de tonnes) est la suivante :

	1974	1975
— indigènes	67,6	71,5
— importées	301,2	261,3
Importations nettes	267,9	219,9
Total de l'offre	636,7	552,7
dont : usages alimentaires.	604,4	528,0
autres usages	32,3	24,7

En Italie les besoins en huiles végétales sont couverts essentiellement par l'huile d'olive.

Le **bilan d'approvisionnement en huile d'olive** est lui aussi déficitaire pour la Communauté. Le degré d'autoapprovisionnement varie de 65 à 85 %.

Il est à remarquer que la production italienne représente environ 99,8 % de la production de la Communauté et la consommation 96,9 %. Il s'agit donc pour l'huile d'olive d'un problème presque exclusivement italien.

Pour l'Italie la production d'huile d'olive, qui varie annuellement suivant une marge très large (6,2 mio qx en 1971 et 3,4 mio qx en 1972), détermine également une considérable oscillation des importations et des stocks.

Le bilan alimentaire italien d'huile d'olive (en milliers de tonnes) est le suivant :

Production	505,1
Importations	139,7
Variations des stocks	—7,6
Exportations	15,8
Consommation alimentaire totale . . .	636,6
Consommation par tête d'habitant, kg.	11,7

La culture de l'olivier concerne aujourd'hui environ 1 million d'hectares en culture principale et autant en culture secondaire. Par rapport au passé (1964) on assiste à un certain **élargissement de la surface de culture principale** (+ 10 %) et à un rétrécissement de la culture secondaire (— 25 %).

Les productions par hectare de culture spécialisée ont sensiblement augmenté en passant de 13,3 qx en 1953/58 à 16,5 qx en 1959/64 et à 19,4 qx en 1970/75. Il y a eu également une modeste augmentation dans le rendement en huile.

La **production mondiale d'huile d'olive** est concentrée essentiellement dans les pays méditerranéens. Six pays, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, la Turquie, et la Tunisie, assurent plus de 90 % de la production mondiale. Le Maroc, la Syrie et l'Algérie ont une production d'une certaine importance.

La production, en évolution croissante, est d'environ 1.650.000 tonnes.

Le **commerce mondial** d'huile d'olive concerne 20 % environ de la production mondiale. Les pays exportateurs sont essentiellement l'Espagne (40 %), la Tunisie, la Grèce, le Maroc et plus récemment la Turquie, tandis que l'Italie occupe la première place dans l'importation (45 %).

L'Espagne, la Grèce, la Tunisie et le Maroc sont les principaux fournisseurs de l'Italie, qui conserve parallèlement un certain courant d'exportation vers les USA.

Dans la première phase les deux marchés, huile d'olive et huile de graines, semblent indépendants, tandis que dans la seconde phase tend à se constituer l'unité du marché.

La **réglementation communautaire** du marché de l'huile d'olive prévoit l'intégration de prix à la production, le retrait du produit de la part de l'organisme d'intervention à un prix minimum garanti, la fixation

des prix indicatifs d'intervention et d'entrée croissants chaque mois, des primes au stockage privé et la possibilité d'instaurer des prélèvements à l'exportation et à l'importation suivant l'évolution des marchés, dans le but de garantir le revenu des producteurs et en même temps l'offre sur les marchés (83 % de la consommation, rappelons-le, est concentrée dans les régions méridionales et insulaires) à des prix capables de ralentir l'effet de substitution dont il a été question.

Cette réglementation qui, en 1976 pour l'huile d'olive, a conduit à une charge pour la section garantie du FEOGA, de 321 millions U.C., a fonctionné jusqu'ici de façon acceptable malgré les inconvénients qui dérivent d'une oscillation sensible des prix du marché international tant des huiles d'olive, et ceci à cause de l'alternance qui caractérise les productions localisées dans une aire limitée, que des huiles et graines oléagineuses.

Les répercussions se font également sentir sur le marché intérieur italien.

Il semble, pour les consommations annuelles par tête, que l'huile d'olive perd du terrain en pourcentages, mais qu'elle se maintient assez bien dans sa position en quantités absolues.

En conclusion

On ne peut avancer l'hypothèse pour l'Italie, et en particulier pour le Sud, d'une réduction draconienne des surfaces actuellement destinées à l'olivier, tant à cause de l'importance que prend cette culture dans l'économie agricole, que des difficultés à trouver en de nombreux endroits des cultures de remplacement.

L'importation des huiles végétales et graines oléagineuses pèse aujourd'hui déjà sur presque 10 % des importations agricoles alimentaires italiennes, et sur 17 % environ le solde négatif de sa balance agricole et alimentaire.

Par ailleurs se déroule actuellement une opération de reconversion et de modernisation de l'oliviculture.

Ces initiatives ont conduit à l'accroissement des rendements par hectare, et par conséquent à un certain maintien des coûts par rapport à l'unité produite. On peut prévoir que la récolte mécanique là où on pourra l'introduire, apportera encore une contribution déterminante, mais il semble peu probable que la production italienne puisse devenir compétitive par rapport à celle de pays candidats à l'adhésion à la Communauté tant qu'il restera dans ces pays des niveaux de salaires plus bas ainsi que des valeurs foncières plus basses.

Par conséquent il est nécessaire de maintenir la protection du marché, tant par rapport à l'huile d'olive que par rapport aux autres huiles végétales et de graines oléagineuses, dans les relations avec l'extérieur de la Communauté ; tandis que l'adhésion des nouveaux pays devrait se faire sous condition de garanties précises concernant la stabilisation de la production actuelle et l'extension progressive de l'organisation des marchés et des politiques des prix, en mettant leur application en relation avec une hausse des salaires prévisible.